



Fontvergnès - BP 68
12300 DECAZEVILLE

Contacts

Tél. : 05 65 43 90 90
Du lundi au vendredi
8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

Référence à
rappeler

Contrat : 1963
Clé de sécurité : JEFohy

Adresse du
lieu desservi :

14 ROUTE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

TRESORERIE DE DECAZEVILLE
58 RUE CAYRADE
12300 DECAZEVILLE

9911-008934-0023-2



SAS VELES
14 RUE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

Facture réelle du 25/02/2026

Référence : 2026-EH-00-1946

Eau et Assainissement

Consommation du 09/07/2025 au 06/02/2026

Abonnement du 16/08/2025 au 15/02/2026

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

147 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00419 €

Abonnement
Consommation

Montants
66,17
616,15

Total de la facture

682,32

Montant total à payer avant le 25/03/2026

682,32 €

En numéraire dans la limite de
300 EUROS, ou par carte
bancaire muni du présent avis
auprès d'un buraliste ou
partenaire agréé (liste
consultable sur le site :
www.impots.gouv.fr/portail/particulier), par Carte bancaire
auprès d'un centre des
finances publiques.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SAS VELES
14 RUE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

*

TIP SEPA

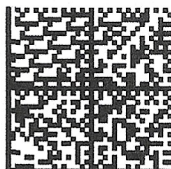
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA012032013000000000000000194626
ICS : FR03ZZZ209864
Référence : 4 AM 26 0000000000001946 D 112 80 Montant : 682,32 €
Créancier : DECAZEVILLE COMMUNAUTE

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

013011200263 SAS VELES

941133000175 550400000000000019460120324907706 68232



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
020973	G20JB941252	20	06/02/2026	R	1668			1815	147
Consommation totale relevée									147

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
-------------------------	---------	---------	----------	---------------	------------	--------	-------------

Distribution de l'eau

ABONNEMENT EAU	01/01/2026		184	65,00000	32,77	1,80 (5.5%)	34,57
CONSOMMATION EAU	01/01/2026		147	1,68000	246,96	13,58 (5.5%)	260,54

Collecte des eaux usées

ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2026		184	57,00000	28,73	2,87 (10%)	31,60
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2026	1 à 147	147	1,61000	236,67	23,67 (10%)	260,34

Organismes publics

Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	1 à 147	147	0,07000	10,29	0,57 (5.5%)	10,86
Prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'eau)	01/01/2026	1 à 147	147	0,12000	17,64	0,97 (5.5%)	18,61
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	1 à 147	147	0,32000	47,04	2,59 (5.5%)	49,63
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2026	1 à 147	147	0,10000	14,70	1,47 (10%)	16,17

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	634,80	47,52	682,32
5,50%	354,70	19,51	Montant total à payer	634,80	47,52	682,32
10,00%	280,10	28,01				

Commentaires

TITRE EXECUTOIRE : En application de l'article L252A des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1615-5, D.1617-23, R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOIES DE RECOURS : Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de la République. Au préalable, le demandeur doit avoir accompli les démarches écrites auprès de l'Administration concernée et le litige ne doit pas avoir fait d'une décision d'un Tribunal.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égale à 10 000 euros (Article L.221-4 du Code de l'Organisation Judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE ?

Par Internet : Via TIPI sur le site www.payfp.gouv.fr et en indiquant l'identifiant collectivité 021420 et la référence de la facture : 2026-EH-00-1946

Par cheque : A l'ordre du TRESOR PUBLIC en joignant obligatoirement le talon sans l'agrafer ni le coller et sans aucun autre document dans l'enveloppe ci jointe.

Par Virement bancaire : Compte Banque de France :

RIB 30001 00699 E1230000000 51
IBAN FR13 3000 1006 99E1 2300 0000 051
BIC BDFEFPCCCT

Par Espèces : (limité à 300 €) et **par Carte bancaire** chez les **BURALISTES PARTENAIRES** dont la liste est disponible sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Par carte bancaire : Aux guichets de la TRESORERIE DE DECAZEVILLE (12300) ou par téléphone au 05.65.43.02.01

Par Prelevement automatique : Faire une demande auprès de DECAZEVILLE COMMUNAUTE accompagnée d'un RIB pour le paiement de la prochaine facture.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous à la Trésorerie de Decazeville.